

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 146

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Opération de remplacement et de rénovation d'ascenseurs dans divers collèges.
Modification de programme

**Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
0413312546**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 54 en date 19 juillet 2013, la Commission Permanente a décidé d'approuver :

- la création de l'opération de remplacement et rénovation d'ascenseurs dans divers collèges,
- le coût estimatif global de l'opération de 259 000,00 € T.T.C., dont 220 000,00 €T.T.C. affectés aux travaux et 39 000,00 € T.T.C. affectés aux prestations intellectuelles.

PRESENTATION

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône s'est engagé dans des travaux de mise en conformité des ascenseurs, conformément au décret n° 2008-291 du 28/03/2008 relatif à la sécurité des ascenseurs du code de la construction et de l'habitation ainsi qu' à la loi SAE sur la mise en conformité des ascenseurs ayant comme dates butoir le 03/07/2013 et le 03/07/2018.

Après un audit sur l'ensemble du parc d'ascenseurs, de plateformes handicapées et de monte-charges des collèges, une opération de mise en conformité de 153 appareils répartis dans 105 collèges des Bouches du Rhône a été réalisée entre 2012 et 2014 pour un coût global de 1 500 000,00 €T.T.C.

En 2013, le principe d'une opération spécifique pour remplacer et rénover les appareils de 6 collèges a été voté pour un montant de 259 000,00 €T.T.C.

Aussi, depuis cette date, cette opération fait l'objet d'une réévaluation en fonction des nouvelles demandes.

Cette opération concerne, à ce jour, 11 collèges tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

COLLEGE	COMMUNE
JAS DE BOUFFAN	AIX-EN-PROVENCE
AUGUSTE MIGNET	AIX-EN-PROVENCE
ROBERT MOREL	ARLES
LE PETIT PRINCE	GIGNAC-LA-NERTHE
LOUIS PASTEUR	ISTRES
ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE
AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE
ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE
HENRI WALLON	MARSEILLE
BELLE DE MAI	MARSEILLE
JEAN MOULIN	MARSEILLE

La dépense afférente à sa réalisation s'élève dorénavant à **690 000,00 € T.T.C.** dont **100 000,00 € T.T.C.** pour les prestations intellectuelles et **590 000,00 € T.T.C.** pour les travaux.

L'enveloppe budgétaire s'élevant actuellement à 637 500,00 €T.T.C. doit donc être réévaluée d'un montant de **52 500,00 €T.T.C.** à prélever sur l'opération « lancement études préalables et travaux d'adaptation après réhabilitation » du même programme.

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'approuver la modification du programme de remplacement et de rénovation des ascenseurs,
- d'approuver le nouveau coût estimatif global de l'opération de remplacement et de rénovation des ascenseurs d'un montant de **690 000,00 € T.T.C.**, dont **100 000,00 € T.T.C.** sont affectés aux prestations intellectuelles et **590 000,00 €T.T.C.** à la réalisation des travaux,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

En cas d'accord de votre part, la maîtrise d'œuvre et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Le contrôle technique, les prestations de coordination sécurité et protection de la santé, le diagnostic amiante, plomb, parasites seront confiés aux titulaires des marchés à bons de commande existants.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

